ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 33457

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'iniquité dont pâtissent les dyspraxiques majeurs. En effet, un mineur dyspraxique bénéficie de la carte d'invalidité mentionnant la nécessité pour la personne handicapée d'être accompagnée dans ses déplacements. Mais, une fois majeure, la personne concernée ne peut plus disposer de ladite carte d'invalidité, malgré que le besoin d'accompagnement existe toujours. C'est pourquoi il lui demande les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour pallier cette situation.

Données clés

Auteur : M. François Baroin
Circonscription : Aube (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33457
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juillet 2013, page 7618
Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)